

Questions au Feuilleton

de la pollution et le Règlement sur les substances polluantes défendent le déversement d'hydrocarbures, d'ordures ou d'autres substances polluantes désignées comme telles par les navires dans les eaux qui relèvent de la juridiction canadienne. De plus, le Règlement sur la prévention de la pollution par les hydrocarbures exige que les dimensions des citernes de tous les pétroliers construits après le 1^{er} janvier 1974 soient limitées, conformément aux normes internationales, et que tous les navires gardent les statistiques des dépotages. Les règlements interdisent le déversement d'hydrocarbures par les navires, et lorsque des infractions sont découvertes, une amende pouvant s'élever jusqu'à \$100,000 peut être imposée. Au cours des trois dernières années, le ministère a poursuivi avec succès 107 contrevenants au Règlement sur la prévention de la pollution. Au total, les amendes ont rapporté \$321,575. Dans plusieurs autres cas, on a réglé des infractions mineures en demandant aux navires de réparer les défauts en cause avant de poursuivre sa route. Dans le but d'appliquer ces règlements, des fonctionnaires de Transports Canada ont été chargés de la prévention de la pollution aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada. Ces agents ont le pouvoir d'exiger des capitaines de navires qu'ils fournissent des informations concernant l'état du navire, sa cargaison, la manière dont elle est arrimée et d'autres informations visant à assurer que le navire soit conforme à la loi et aux règlements. Ils peuvent monter à bord de navires en partance pour le Canada, dans le but de procéder à des inspections, ordonner à un navire de quitter les eaux canadiennes ou alors lui donner toute autre directive pertinente lorsqu'ils soupçonnent qu'il n'est pas conforme à la loi ou aux règlements, ou qu'ils soient persuadés qu'une telle directive est nécessaire pour prévenir le déchargement d'agent polluants comme les hydrocarbures ou les produits chimiques. Toute révision des règlements actuels dépendra des résultats de la Conférence de l'ONU sur le droit de la mer et de l'élaboration de normes internationales effectuée par d'autres organismes tel l'Organisation inter-gouvernementale consultative de la navigation maritime. Des systèmes de gestion du trafic maritime ont été mis en place et on continue de les améliorer. Les méthodes utilisées prévoient la séparation du trafic, la communication par radiotéléphone VHF entre les navires et un centre de régulation, la communication entre les navires et, en quelques endroits, la surveillance radar. Les navires indiquent leur position et leurs déplacements envisagés en des points de compte rendu précis et obtiennent l'autorisation d'effectuer ces derniers. Le centre fournit des renseignements sur le trafic, la météo, les conditions de navigation, etc.

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS—LES TRAITEMENTS

Question n° 2734—M. Robinson:

Quel est le traitement a) de l'agent exécutif, b) du directeur, c) du président, d) du vice-président, e) des membres du conseil d'administration de la Commission canadienne des transports?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): La réponse de la Commission canadienne des transports est la suivante: il n'y a pas de poste d'agent exécutif ni de poste de «directeur» distinct. Le président de la Commission reçoit un traitement

[M. Lang.]

dont l'échelle équivaut à celle d'un DM-3 (\$54,000-\$66,000); le vice-président (Contentieux), un traitement dont l'échelle équivaut à celle d'un DM-2 (\$45,000-\$60,500); et les membres de la Commission, un traitement dont l'échelle équivaut à celle d'un SX-2 (\$31,500-\$41,500).

L'EXPORTATION D'URANIUM EN FRANCE

Question n° 2786—M. Jones:

Existe-t-il des projets ou ententes avec la France visant l'importation d'uranium du Québec et, dans l'affirmative, ces ententes ont-elles fait l'objet d'entente entre le président Valéry Giscard d'Estaing, le premier ministre Raymond Barre et le premier ministre au cours des trois jours de réunions qui ont marqué sa visite en France en mai dernier?

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'exploration a révélé d'importants gisements d'uranium au Québec, cependant leur mise en valeur n'en est qu'au stade préliminaire. Il n'y a actuellement ni accords ni plans pour l'exploration de cet uranium en France.

LES DÉPENSES—SAULT-SAINTE-MARIE

Question n° 2815—M. Symes:

D'octobre 1972 jusqu'à ce jour, combien d'argent le ministère de la Défense nationale a-t-il dépensé à Sault-Sainte-Marie?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale):

Année financière	Dépense
1972-1973	Voir remarque ci-dessous
1973-1974	Voir remarque ci-dessous
1974-1975	\$ 443,000
1975-1976	\$ 595,000
1976-1977	\$ 810,000
	\$1,848,000

REMARQUE: Les données pour les années 1972-1973 et 1973-1974 ne sont pas facilement accessibles; il faudrait consulter un trop grand nombre de dossiers fermés. Le ministère ne dispose pas des ressources nécessaires à cette recherche.

LE RÉSEAU ROUTIER DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Question n° 2838—M. Jones:

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de dépenser 100 millions de dollars en autoroutes dans les provinces de l'Atlantique et, dans l'affirmative, a) sur quel fondement, b) combien dépensera-t-on dans chaque province et dans quelles villes?

2. Existe-t-il un rapport entre la suppression de la majeure partie du transport ferroviaire dans les provinces de l'Atlantique et l'annonce de ce projet d'autoroutes?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. a) et b) Le 25 mai 1977, j'ai annoncé que le gouvernement fédéral se préparait à dépenser jusqu'à 100 millions de dollars dans les provinces de l'Atlantique au cours des années financières 1977 et 1978, conjointement avec chacune des quatre provinces, afin de participer à l'amélioration de certaines portions du réseau routier principal de cette région. Les termes précis de cette entente fédérale-provinciale, notamment en ce qui concerne la distribution des fonds fédéraux aux quatre provinces et les tronçons qui devront être améliorés, font l'objet de discussions.